

## ■ Grand site **CONCORS SAINTE-VICTOIRE**

- Ensemble paysager protégé géré par la Métropole Aix-Marseille-Provence, qui s'étend sur 17 communes dont Venelles.
  - Un label attestant de la qualité exceptionnelle des lieux.
  - Inclut deux sites classés et bénéficie d'une inscription au réseau européen Natura 2000 pour préserver les habitats et leurs espèces.
- + [www.grandsitesainte victoire.com](http://www.grandsitesainte victoire.com)



## Sentiers d'**ARSÈNE** ■

Au cœur du parc des sports, avec des vues sur Sainte Victoire et le Luberon, des boucles aménagées par la commune pour encourager l'activité physique pour tous.



### • **Arsène Biodiversité :**

Boucle de découverte pédagogique d'1,5 km  
Départ : parkings P7 ou P4 parc des sports  
*vers tennis et centre de loisirs*



### • **Arsène Santé :**

Boucle de 500 mètres aisément praticable, accessible aux personnes à mobilité réduite.  
Départ : parking P7 parc des sports  
*vers tennis*



Des sentiers faciles d'accès, pour toute la famille, à la rencontre de paysages variés et du patrimoine naturel provençal.

## AVIS aux promeneurs

### Accès en période estivale (01/06 au 30/09 inclus)

Pour la sécurité du public et la préservation des espaces naturels, l'accès aux massifs boisés est encadré en raison des risques de feux accrus par la chaleur et la sécheresse.

- > Se renseigner obligatoirement avant de partir en promenade sur la situation du jour et les accès possibles :
  - Serveur vocal de Provence Tourisme :  
Tél. : 0811 20 13 13 (0,06c/minute)
  - <http://bpatp.paca-ate.fr>

### Animal de compagnie

Du 15 avril au 30 juin, les chiens doivent être tenus en laisse en dehors des allées forestières



(GR, sentiers, chemins) pour respecter les périodes de mise bas des mammifères et de nidification des oiseaux, Le reste de l'année, les chiens doivent impérativement rester sous la surveillance de leur maître et ne pas s'éloigner de plus de 100 mètres. En cas de non respect : amende pouvant aller jusqu'à 750 €.

### Les bons réflexes en forêt



- Soyez équipés
- Restez sur les sentiers balisés
- Hydratez-vous régulièrement
- Feu et cigarettes interdits

venelles.fr  
Tél. : 04 42 54 93 10



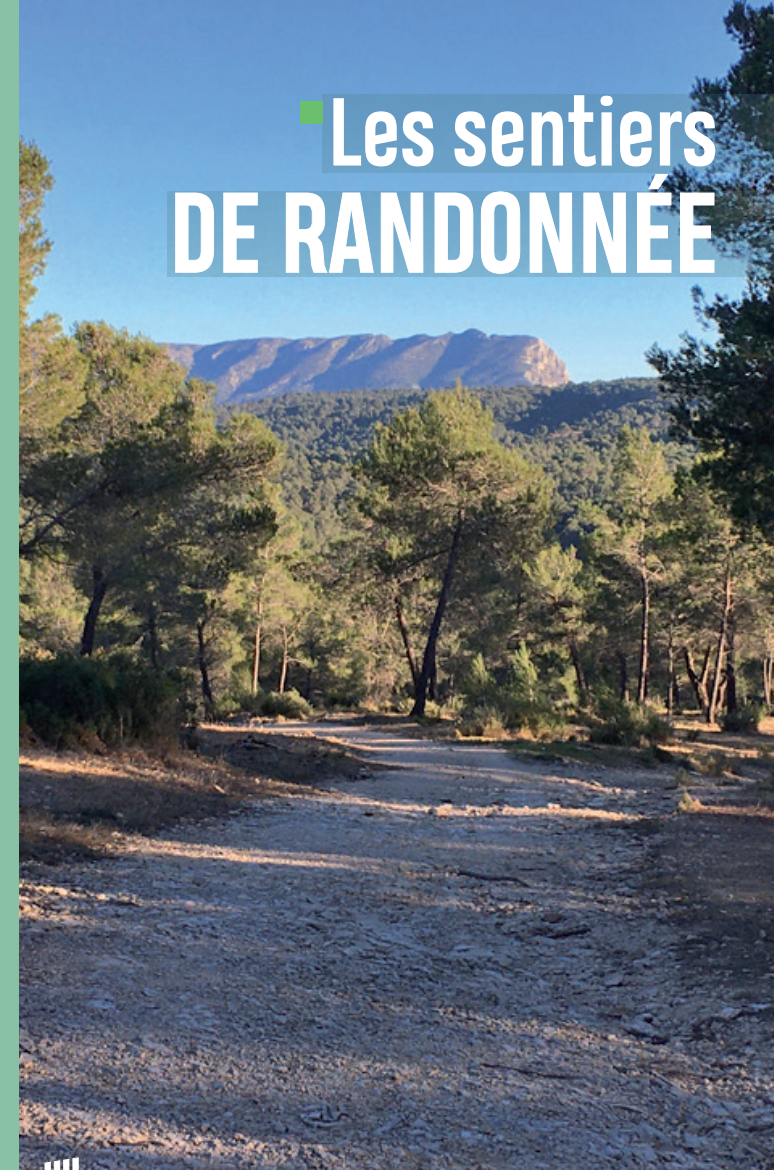
#Venelles  
en  
transition

Création Mairie de Venelles - ©photos Ville de Venelles - Imprimé sur papier recyclé - été 2024

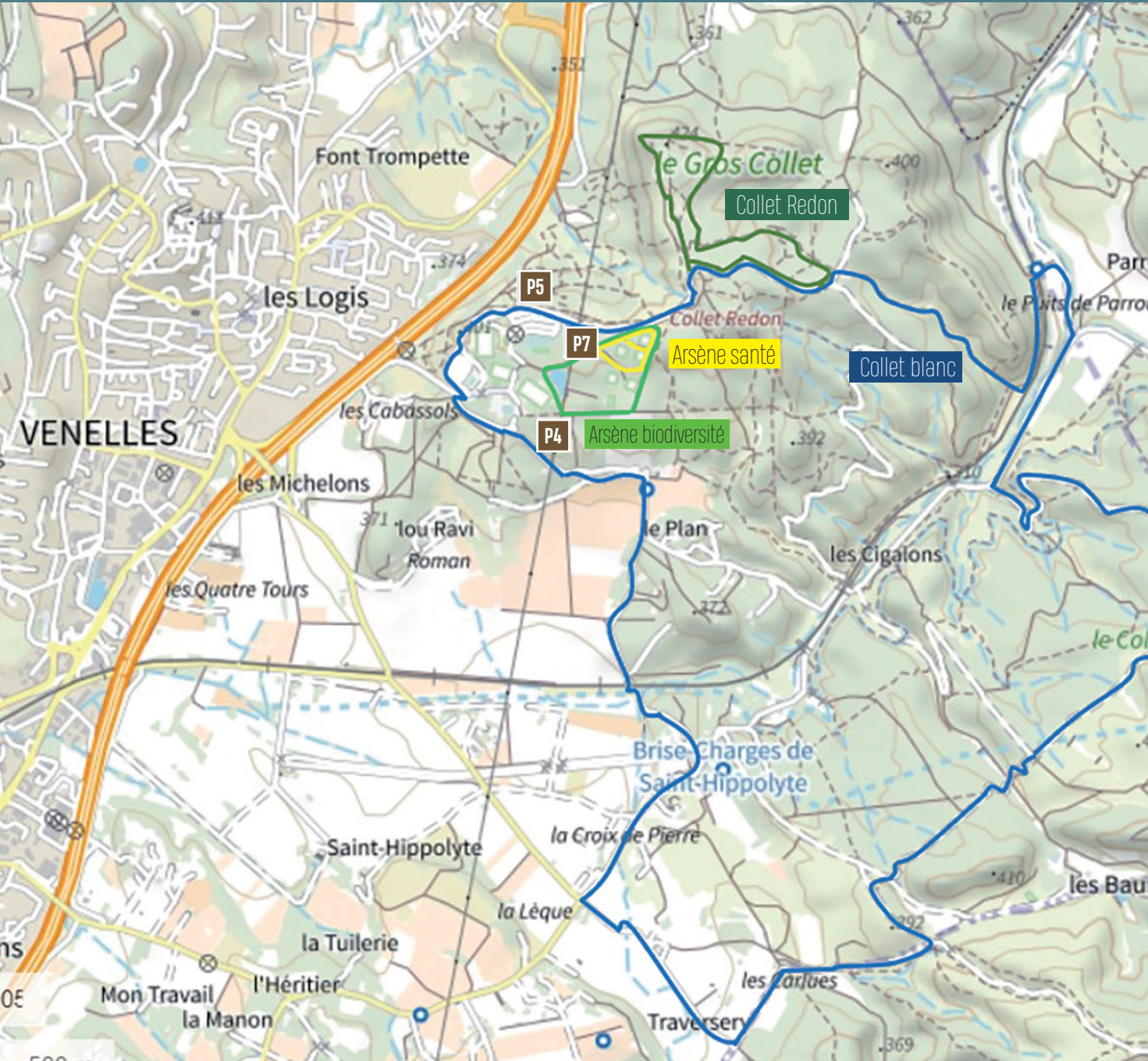


VENELLES

# Les sentiers DE RANDONNÉE



À la découverte des paysages de Provence



## ■ Sentier du COLLET BLANC

À la découverte des vestiges de l'ancien canal du Verdon et de l'aqueduc de la Traconnade.

- Niveau : facile
- Balisage bleu
- Durée : 3h30 / 11,5 km
- Départ : parking P5  
parc des sports

*en face du Centre aquatique Se Victoire*

*Prenez droit devant vous en passant une barrière et empruntez la piste principale qui monte. Suivez le balisage bleu.*



## Sentier du COLLET REDON ■

Parcours facile dans la forêt avec de beaux points de vue sur Venelles-le-Haut et le nord de la Trevaresse.

- Niveau : facile
- Durée 45 min. / 2,5 km
- Départ : parking P5  
parc des sports

*en face du Centre aquatique Se Victoire*

*Prenez droit devant vous en passant une barrière et empruntez la piste principale qui monte puis prenez à gauche en suivant le balisage blanc.*

